



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 7 juillet 2022

Pétition de Mme Tatiana Taillefert et consorts « Pour que les rues de Lausanne accueillent des places de parc sur un côté seulement »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le 26 mars 2021, Mme Tatiana Taillefert déposait au bureau du Conseil communal la pétition citée en titre, datée du 25 mars 2021 et munie de 202 signatures, demandant de libérer systématiquement l'espace occupé par une rangée de places de parc dans les rues pourvues, de part et d'autres, d'une rangée de places de parc, afin de les végétaliser et/ou d'y aménager des pistes cyclables. La demande a été renvoyée à la Municipalité pour étude et communication le 8 mars 2022.

Conformément au Plan climat, validé par votre Conseil communal, la Municipalité poursuit sa politique de rééquilibrage de l'espace public en faveur de projets qui favorisent le développement de la mobilité active et la convivialité (pistes cyclables, plantations, espaces de séjour, etc.). C'est dans cette optique que la Municipalité a présenté un catalogue de mesures, dont l'axe n° 10, qui a pour objectif de diminuer la part modale des transports individuels motorisés (TIM) et de développer les propulsions alternatives pour les TIM restants, en multipliant notamment les zones 30 km/h et les zones de rencontres.

La Municipalité va poursuivre et accélérer le développement des zones piétonnes, des zones de rencontre et des zones 30 et faire évoluer certaines zones 30 et leurs aménagements en zones de rencontre. Pour ce faire, elle a pour principe de s'adapter aux conditions locales et surtout d'échanger avec la population concernée. Ainsi, chaque projet d'aménagement bénéficie d'études et d'analyses circonstanciées, réalisées au cas par cas, ce qui permet de répondre au mieux aux besoins et demandes locales, tout en gardant dans le viseur les objectifs des politiques publiques, comme le rééquilibrage du domaine public et le respect des normes de sécurité et de conception actuelles.

Ainsi, chaque projet de réaménagement de rue fait l'objet d'une analyse circonstanciée, qui tient compte de multiples facteurs et qui peut avoir pour conséquence de diminuer le nombre de places de parc à disposition. La localisation des places de parc résulte donc

d'une analyse circonstanciée, le maintien du stationnement des deux côtés de la rue permettant par exemple de sécuriser un quartier en obligeant les automobilistes à ralentir ou le stationnement alterné de conserver un espace déjà investi par les enfants et de répondre ainsi aux souhaits émis par les habitantes et habitants d'un quartier, comme cela a été le cas au chemin la Tour-Grise.

La Municipalité estime préférable de poursuivre son objectif d'améliorer la qualité de l'espace public et la sécurité ainsi que d'apaiser les vitesses en faisant appel à une approche circonstanciée, qui permet non seulement de s'adapter aux spécificités locales mais surtout de consulter la population, l'expérience COVID ayant démontré l'importance des échanges avec les usagers.

En vous remerciant de l'attention accordée à la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

